

- Avant de laisser votre enfant à la salle de gymnastique, assurez-vous de la présence du professeur dans la salle. **Veillez également à venir le chercher à l'heure. Au delà de 15 minutes, l'association se dégage de toute responsabilité.**
- En cas de mauvais temps (verglas, neige), assurez-vous que les cours sont maintenus.
- Pour les plus petits (baby gym), nous demandons aux parents de venir les chercher dans la salle afin que le professeur puisse s'assurer de leur départ. Dans le cas où, exceptionnellement, vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge par un tiers, nous demandons qu'une autorisation écrite soit transmise via votre enfant.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf exception).
- Les sorties à l'extérieur de la salle pendant les cours sont interdites.
- Un certificat médical étant obligatoire, pour la pratique de la gymnastique, nous vous demandons de bien vouloir nous le remettre pour le 15 octobre au plus tard. Après cette date, nous considérons que vous dégagez l'association Familles Rurales de toute responsabilité en cas de problème médical survenant pendant le cours s'il résulte d'un problème de santé non signalé.
- Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure à justifier. **Les règlements devront être effectués avant le 05 novembre.** L'association se réserve le droit de ne plus accepter un élève dont le règlement ne serait pas intervenu avant cette date, sauf accord particulier avec l'association.
- L'association se réserve le droit d'exclure momentanément ou définitivement un élève dont le comportement perturberait les cours.
- L'association Familles Rurales décline toute responsabilité en dehors des heures de cours de votre enfant.
- La section gymnastique de Familles Rurales est autorisée à reproduire des photo(s) de mon (mes) enfant(s) dans le cadre des activités Familles Rurales.